

BIOMÉTHANISATION

Un secteur qui s'annonce payant

HÉLÈNE BARIL

Avec le virage annoncé par le gouvernement vers la transformation des matières résiduelles en énergie, ramasser les vidanges n'aura jamais été aussi payant au Québec.

L'État est prêt à verser 650 millions de dollars en aide financière aux promoteurs publics et privés qui investiront dans la biométhanisation, le procédé qui permet de transformer les déchets en gaz pouvant être utilisé comme carburant ou transformé en électricité.

Déjà sept promoteurs veulent construire des usines de biométhanisation pour générer de l'électricité qui serait vendue à Hydro-Québec, en vertu de contrats à long terme à un prix équivalent à celui des autres énergies alternatives, soit autour de 10 cents le kilowattheure.

C'est le cas de RCI Technologies, une entreprise de la famille Rémillard qui est aussi propriétaire de V, l'ancien réseau TQS. RCI veut construire trois usines de biométhanisation à Montréal, Longueuil et Gatineau, et produire de l'électricité pour Hydro. L'investissement est estimé à une centaine de millions de dollars, soit 30 millions pour chaque usine et 10 millions pour chaque groupe moteur-générateur qui transformera le gaz en électricité.

L'entreprise pourrait rentabiliser très rapidement son investissement parce qu'elle sera payée une première fois pour collecter les déchets et payée une deuxième fois pour



Sept promoteurs veulent construire des usines de biométhanisation pour générer de l'électricité qui serait vendue à Hydro-Québec, en vertu de contrats à long terme à un prix équivalent à celui des autres énergies alternatives, soit autour de 10 cents le kilowattheure.

l'électricité vendue à Hydro. RCI Technologies pourrait même collecter une troisième source de revenus, les éventuels crédits de carbone qui seront accordés aux entreprises qui contribuent à la diminution des émissions des gaz à effet de serre. Et recevoir en plus une aide financière du gouvernement, à même l'enveloppe de 650 millions prévue pour ça.

Une affaire payante, reconnaît le porte-parole du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Karel Ménard. Selon

lui, il faut que le gouvernement soit prudent s'il ne veut pas voir les usines de biométhanisation se multiplier en milieu urbain.

«Lorsque c'est bien fait, c'est recommandé, explique-t-il, mais tout dépend de ce qu'on met dans le bioréacteur».

Idéalement, seuls les déchets organiques doivent être digérés par le bioréacteur, ce qui implique que les déchets soient bien triés, explique Karel Ménard. Les installations doivent aussi fonctionner en circuit fermé, pour éliminer les odeurs. Le bruit généré par

le couple turbine-alternateur doit aussi être atténué pour ne pas devenir une nuisance pour le voisinage. Les Montréalais qui habitent à proximité de la carrière Miron ont été longtemps incommodés par l'odeur et le bruit provenant du bioréacteur de Gazmont, un des premiers à être installés au Québec, rappelle le porte-parole du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

Aucun examen

Aucun des projets de biométhanisation soumis à Hydro-

Québec ne sera soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Seuls les projets d'une capacité de 10 mégawatts et plus doivent se soumettre à l'examen exhaustif du BAPE.

Or, tous les projets soumis à Hydro-Québec sont sous le seuil des 10 mégawatts, parfois de justesse, comme le projet d'EBI Énergie, à Saint-Thomas de Joliette, qui prévoit produire 9,4 mégawatts d'électricité.

Les trois projets de RCI Technologies sont de 3,9 mégawatts chacun.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, ARCHIVES LA PRESSE